

ASSEMBLEE GENERALE de la SOFRAPERF

Cité Internationale Lyon – Palais des Congrès

Jeudi 26 mai 2011

Après avoir déclarée l'Assemblée Générale de la SOFRAPERF ouverte et conformément à l'ordre du jour, les points suivants sont abordés :

1/ Rapport du Président (J.J.Lehot).

2/ Reconnaissance du métier de cardioperfusionniste (J.J.Lehot, H.Darrieutort).

Mr le Président Jean-Jacques Lehot a rappelé les différentes démarches réalisées depuis l'an passé avec notamment le rapport Hénart sur les nouveaux métiers.

Un nouveau conseiller vient d'être nommé au Ministère : Mr Leborgne, cardiologue. Celui-ci sera recontacté à ce sujet.

Il s'en est suivi un débat qui a persisté tout au long de l'Assemblée Générale sur ce point particulier.

Le Pr G. Janvier a annoncé l'importance de la rédaction du référentiel du métier de cardioperfusionniste en proposant de prendre exemple sur le référentiel des IADE. H. Darrieutort et Ch. Decoene attendent que d'autres se joignent au groupe pour avancer vite.

Ce référentiel a une importance majeure. Il a pour but de définir qui fait quoi et comment, et de définir également les critères nécessaires pour obtenir la certification de cardio-perfusionniste, ainsi que les principes de formation continue qui y sont attachés. D'une manière tout à fait annexe, l'obtention d'un master I, voir II, dépendra de la rédaction du référentiel.

Au cours du débat, il a été rappelé :

- qu'un des points majeurs bloquant est l'existence dans la définition même des actes infirmiers de l'autorisation pour une infirmière de « surveiller une Circulation extra-corporelle »,

- que la Sofraperf est l'interface en tant que société savante, mais ne peut en aucun cas jouer le même rôle qu'un syndicat. Il a été proposé de mettre en place une coordination,

- que des actions de lobbying vis-à-vis du Ministère de la Santé peuvent être menées de même que l'utilisation des médias pour faire connaître le problème. Une relance auprès des chirurgiens est nécessaire pour que, de leur côté, ceux-ci appuient et soulignent le risque à laisser cette profession à la marge, tant sur le plan santé publique (risque de diminution des possibilités de chirurgie cardiaque et d'assistance) que sur le plan de la qualité des soins (formation de ces professionnels).

3/ Rapport Financier (D.Ramis-Bonet).

D.Ramis-Bonet a présenté le bilan financier qui dégage un excédent notamment grâce au congrès commun de tours.

Il a été annoncé des difficultés à venir : un coût du congrès de 30% supplémentaire en raison de la localisation de celui-ci à Lyon et le retrait de Medtronic dans le financement de la part du SNITEM.

4/ Rapport sur la Commission Formation Continue (H.Darrieutort).

Il est noté une désaffection très nette pour les actions de formation professionnelle mises en place par la Sofraperf. De même, pour ce congrès, les inscriptions issues de cardio-perfusionnistes étrangers sont supérieures aux inscriptions françaises. Dans de nombreux centres les cardio-perfusionnistes n'ont pas pu se libérer pour assister au congrès il en est de même pour les sessions de formation continue. Enfin l'activité très soutenue rend difficile, tant sur le plan professionnel que sur le plan privé, la possibilité de se libérer pour ces formations.

Il a été rappelé l'importance d'un plan de formation continue, celle-ci étant garante d'une adhésion aux bonnes pratiques et étant systématiquement recherchée en cas d'expertise judiciaire.

Au cours de cette présentation, une discussion s'est à nouveau engagée sur la reconnaissance du métier de cardio-perfusionniste en reprenant tous les éléments cités ci-dessus.

5/ Informations diverses.

Au cours du Conseil d'Administration du 25 Mai, il a été évoqué la possibilité de relancer une journée d'automne de la Sofraperf pour permettre de se recentrer et de se retrouver lors d'une réunion spécifique sur la perfusion.

Le comité scientifique sera relancé, on y accueille avec plaisir le Dr A. Ouattara de Bordeaux.

Le congrès 2012 aura lieu à Nice les 31 Mai et 1^{er} Juin.

Parmi les questions diverses, J.J.Lehot signale la possibilité d'administrer les halogénés à l'aide de matériel marqué CE.

Une évocation de la mémoire de Michel Weiss et de Christophe Verd, cardio-perfusionniste de Metz qui sont décédés à l'automne, a été faite.

Aucune opposition ne s'étant manifestée, quitus est donné au CA pour la gestion de l'année écoulée et l'assemblée générale est close à 17 H 40.